DOUBLE PEINE POUR LES FAMILLES DE FUSILLÉS

Dans l'immédiat après-guerre, le déshonneur subi par les soldats exécutés au peloton rejaillit sur leurs proches. Une forme d'opprobre insoutenable.

Ils ne sont pas morts comme les autres. À la douleur de perdre un être cher s'ajoutent l'opprobre et l'anathème patriotique. Désormais, ils sont le père du lâche, la femme du fusillé, le fils du déserteur. Les nouvelles vont vite dans le quartier ou le village, surtout quand le jugement du conseil de guerre est affiché sur les murs de la mairie, comme c'est le cas pour Désiré Maillet, condamné à mort par contumace pour désertion à l'ennemi, le 15 novembre 1917. Le journaliste Henri Bellamy témoigne: «Alors commenca pour la malheureuse femme de Maillet un calvaire de toutes les heures: femme d'un déserteur! La population fut féroce. Devant elle, toutes les portes se fermaient.» À force de chagrin et de

honte, l'épouse est morte, laissant deux orphelins à la charge des vieux parents. Le 7 décembre 1921, lors de la remise en état des champs de bataille pour les rendre à l'agriculture, UNE

le corps de Désiré Maillet est découvert. Il avait

été tué au cours d'une patrouille. Il était mort pour la France. Mêmes insultes Craonne, Lionel Jospin déclenche une tempête pour la veuve nationale en voulant que les «fusillés pour de Lucien Bersot, fusillé pour avoir refusé de porter un panta-

lon boueux et ensanglanté pris sur un mort.

En tant que blanchisseuse, elle perd la majorité de ses clientes. La veuve de Claude Petelet, fusillé réhabilité en 1921, a recu des menaces et, selon son petit-fils, elle s'est déplacée pendant longtemps avec une arme pour faire face à une éventuelle agression. Son fils, à l'école, est brutalisé par ses «camarades». Elle est contrainte de le retirer et de confier son éducation à un précepteur. À la honte et à l'exclusion s'ajoutent les ennuis financiers: la veuve ne touchera pas de pension, et les enfants ne seront pas pupilles de la nation puisque le père n'est pas tombé au champ d'honneur.

Marie-Thérèse Testud, petite-fille de Pierre Mestre, fusillé pour abandon de poste en 1915 et non réhabilité à ce jour, témoigne: «À cause de la honte, ma grand-mère et ma mère ont été mises au ban de la famille. L'arbre familial a été amputé de la branche qu'elles représentaient. Mon

AFFAIRE D'ÉTAT

Le fusillé, souligne Nicolas Offens-

tadt dans Les Fusillés de la Grande

Guerre, est percu comme «victime, martyr,

héros ou lâche ». Le 5 novembre 1998, à

l'exemple réintègrent notre mémoire collec-

tive ». Le Premier ministre fait alors réfé-

rence aux mutins de 1917, qui «refu-

sèrent d'être sacrifiés ». De ces 30000

à 40000 mutins de 1917, seuls

27 furent fusillés, X. D.

grand-père avait six frères et sœurs. Sa

> condamnation et son exécution ont engendré des souffrances parmi les descendants de cette fratrie, et ce, y compris aujourd'hui.»

En butte au mépris et plongée dans la pauvreté, sa grand-mère et sa mère ont

finalement déménagé pour retrouver la paix. Puis elles ont fait silence sur leur infortune, jusqu'au jour où la petite-fille Marie-Thérèse a découvert le secret familial. Depuis, elle se bat pour la réhabilitation de son grandpère. «C'est un travail pour nous libérer de ce fantôme et pour ne plus avoir ce poids sur nos épaules. On n'oubliera jamais. » Si certains ont refusé de se résigner et ont remué ciel et terre, mobilisant les députés et les sénateurs, la Ligue des droits de l'homme, la presse régionale et des associations d'anciens combattants pour exiger la réhabilitation du fils ou du mari, beaucoup n'ont pas eu ce courage ni les ressources morales et matérielles nécessaires au combat. Ils se sont tus

EN CHIFFRES

fusillés dans l'armée française entre 1914 et 1918, dont:

pour désobéissance civile

1916: 110; 1917: 74; 1918: 12



SUSPICION ILLÉGITIME ET HONTE INJUSTIFIÉE

Pendant des années entières, nous avons vécu dans cette atmosphère affreuse de la suspicion illégitime et la honte injustifiée, car nous savions, nous, qu'ils étaient innocents, ces martyrs de Vingré. [...] Et maintenant, toi, mon frère, vous, mes camarades infortunés du 298° [...], vous n'êtes plus à présent les fusillés de Vingré, vous en êtes les martyrs, vous en êtes les héros. Comme vos camarades, vous êtes tombés au champ d'honneur, et c'est le même drapeau qui vous sert de linceul.»

▶ Discours du frère du caporal Floch, fusillé puis réhabilité, lors de l'inauguration du monument des fusillés de Vingré, le 5 avril 1925

et ont enseveli leur malheur dans le silence. Ce sont les petits-enfants ou les petits-neveux qui déterrent ces histoires. Jean Truton, petit-neveu d'Albert, fusillé pour mutinerie en 1917, n'a découvert que récemment ce secret familial. «Je pense que mon père connaissait cette histoire, mais il devait ne pas vraiment en être fier», avancet-il. Et Martine Loustalet n'a appris le malheur de son grand-oncle qu'en 1992, par les confidences d'un vieillard. Depuis, elle se bat pour que le mutin Jean-Louis Lasplacettes ne soit pas oublié. À défaut de réhabilitation, elle a obtenu que son nom soit gravé sur le monument aux morts de sa commune, le 17 mai 2009. «Quand les lettres ont été gravées, cela a été un moment merveilleux », confie-t-elle à la presse.

En ce qui concerne le deuil, il semble bien que la question ne soit pas totalement réglée pour les descendants de fusillés. Ces derniers attendent toujours qu'on considère leurs aïeux comme des victimes. En 2017, 39 d'entre eux ont signé un appel au président de la République en faveur de la réhabilitation. Jusqu'à présent, c'est le silence qui leur a été opposé. •